

Le Nouvelliste de Rome prétend qu'il y a beaucoup de rumeurs en circulation touchant les débats qui ont eu lieu, soit dans les bureaux du Sénat, soit dans ceux du Corps législatif sur la question romaine à propos de l'Adresse en réponse au discours de l'Empereur. Comme il serait beaucoup trop long, et aussi quelque peu délicat de répéter tout ce qui se débite à ce sujet, nous nous contenterons de dire en substance qu'il semble résulter des bruits en question que la majorité des membres de la commission du palais de Luxembourg serait décidée à exprimer nettement dans le projet de l'Adresse l'intention du Sénat d'appuyer la politique de l'Empereur favorable au gouvernement pontifical, et qu'au Corps législatif les divers députés catholiques qui, l'année dernière, avaient plus ou moins fait de l'opposition au gouvernement sur la question romaine, auraient exprimé hautement leur intention de soutenir aujourd'hui la politique inaugurée par M. Drouyn de Lhuys.

On a prêté un instant au général de Goyon et aussi au marquis de Lavalette l'intention de prendre la parole au Sénat dans le discours de l'Adresse. L'opinion généralement accréditée aujourd'hui, c'est que ces deux personnages, auxquels on a prêté à Rome, on s'en souvient, un rôle quelque peu opposé, ont dû renoncer à leurs projets de discours.

Le projet d'Adresse du Sénat, rédigé par M. le premier président Troplong, a été lu aujourd'hui en séance de la commission. Il sera déposé lundi sur le bureau de la Chambre et la discussion commencera mercredi ou jeudi.

On mande de Londres, que Garibaldi, dont la blessure est en voie de parfaite guérison, a écrit au président de l'association anglo-italienne, qu'il comptait se trouver pour les fêtes de Pâques dans la capitale de la Grande-Bretagne.

L'éditeur Douniol vient de mettre en vente, outre le mandement de Mgr Dupanloup relatif aux ouvriers rouennais, une piquante brochure, publiée d'abord en Belgique intitulée : *Humbles remarques à Mgr le prince Napoléon*.

Il existe à Paris un écrivain affecté d'une activité fébrile qui s'est donnée la mission de composer, faire imprimer des parodies de tous les ouvrages qui ont le privilège d'occuper un instant l'attention publique. Les *Misérables* ont fait quelque bruit, tout aussitôt on a vu surgir une complainte des *Misérables* en quatre-vingt-dix-neuf couplets sur l'air du *Juif-Errant*; la *Sorcière* de M. Michelet venait à peine de paraître, que l'on voyait pointer sur les étalages des libraires la *Sorcière* pour rire. Maintenant nous avons le *Fils de Giboyer* pour rire. Je ne sais trop quand elle calmera cette épidémie de parodies et de rires, mais voici une citation qui donne une idée de la manière dont l'écrivain entend la poésie et l'épigramme :

Il faut en prendre ton parti, Lecteur, quelque soit ton parti, Ici, pour le parler franc, c'est Un bien grand succès qu'aux français Emile Augier vient d'emporter. Inutile de s'emporter Gens entachés de préjugés Si par lui vous êtes jugés... etc., etc.

Il y a trente-deux pages d'impression de cette poésie d'un genre tout nouveau, et heureusement rare.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

INDUSTRIE ET COMMERCE

M. le directeur des douanes vient d'adresser aux chambres de commerce la circulaire suivante :

Paris, le 6 décembre 1862.
Le classement des machines propres

aux industries textiles a donné lieu à des difficultés. Afin de les faire cesser, on a jugé nécessaire de reviser les assimilations portées au tarif général. Le comité consultatif des arts et manufactures a été appelé dans ce but à arrêter une nomenclature des appareils dont il s'agit, avec leur classification.

D'après les indications fournies par le comité, S. Exc. le ministre des finances, d'accord avec son collègue au département de l'agriculture et du commerce, a décidé qu'on devait ranger :

1° Dans la classe des machines à nettoyer et à ouvrir la laine, le lin, le coton et autres matières textiles :

• Les batteurs et épureurs,
• Les étaleurs et épilateurs,
• Les peigneuses;

2° Dans la classe des machines pour la filature :

• Les bancs à broches,
• Les métiers à filer : mull-jenny, self-acting, continus à sec, ou à eau chaude;

3° Dans la classe des machines pour le tissage :

• Les bobinoirs,
• Les machines à encoller (*seizing machines*),
• Les machines à parer,
• Les ourdissoirs (*warping machines*),
• Les machines à lire les dessins,
• Les machines à mouiller les trames,
• Les métiers à tisser,
• Les plieuses mécaniques;

4° Dans la classe des appareils non dénommés :

• Les métiers à doubler et retordeurs,
• Les métiers à gazer et à glacer les fils,
• Les dévoirs,
• Les machines à faire les trames.

Cette classification sera d'une application commune, sauf à l'égard de la catégorie qui ne se trouve pas nommément reprise au tarif général, c'est-à-dire de celle comprenant les batteurs et épureurs, les étaleurs et épilateurs et les peigneuses. Pour ces sortes d'appareils, la nouvelle assimilation n'atteindra que les importations effectuées dans les conditions des traités conclus avec l'Angleterre et la Belgique. En dehors de ce cas, le régime actuel continuera de leur être appliqué, jusqu'à nouvel ordre.

Je prie les directeurs des douanes de porter ces dispositions à la connaissance du service et du commerce.

Le conseiller d'Etat, directeur général des douanes et des contributions indirectes,
BARBIER.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Journal de Valenciennes* :

« Un double assassinat vient de jeter la consternation dans la commune de Vingt-Hanaps, sise à quelques kilomètres d'Alençon. Voici les quelques détails que nous avons pu recueillir sur ce crime :

Hier matin, vers neuf heures, un jeune enfant de dix ans qui passait près de la maison des époux Chardel, située au lieu dit Moulin-à-Vent, aperçut un cadavre à quelques mètres de la porte; l'enfant, effrayé, court avertir les gens d'une ferme située à près de 300 mètres de distance, et qui étaient les plus proches voisins des époux Chardel. Le maire de la commune fut aussitôt averti, et ce magistrat vint en toute hâte à Alençon pour prévenir la justice, qui se transporta sans délai sur les lieux.

On trouva le cadavre du sieur Chardel étendu sur le dos, à deux mètres du seuil de sa porte; la tête baignait dans une flaque d'eau; un fusil à pierre chargée était placé en travers sur ses jambes; près de lui se trouvait une lanterne. Ce malheureux portait à la tête huit blessures qui ont dû être faites avec un instrument contondant.

La femme Chardel était également étendue sans vie au milieu de la chambre et dans une mare de sang. Le désordre du lit et le sang dont le traversin était couvert font supposer qu'il y a eu lutte de la part de cette infortunée sur la tête de laquelle on a compté six blessures faites également avec un instrument contondant.

Le vol a dû être le mobile de ce crime horrible, car les armoires onte fouillées et le linge qu'elles contenaient se trouvait éparpillé à travers la chambre.

Les époux Chardel, âgés tous les deux de soixante-dix ans, étaient très-estimés dans le pays; ils passaient pour avoir de l'argent et jusqu'à présent on n'a retrouvé que 5 francs placés dans un étui. Leur habitation se trouve isolée sur une hauteur où jadis s'élevait un moulin à vent.

A l'ouverture du Parlement on s'attend à ce que l'état de la boulangerie de Londres soit soumis à la chambre des communes. Le commissaire au Gouvernement, M. Tremcheere, a fait un rapport à ce sujet, et produit une masse importante de documents. On y recommande l'adoption immédiate de mesure ayant pour but de soumettre les boulangers à une surveillance. Quant aux boulangeries, le commissaire a produit des témoignages qui prouvent que plusieurs sont dans un état de malpropreté dégoûtante, et que le pain est fait dans des conditions nuisibles à la santé publique.

En décrivant les boulangeries, le commissaire dit :

« Un nombre considérable d'animaux divers nagent dans les pétrins où le pain est fait. »

On mande de Zurich à la *Gazette* du grand-duché de Bade :

« L'arrestation du caissier de notre banque, un homme dans la soixantaine, qui avait toujours joui de la plus grande confiance, a produit ici dernièrement une très pénible impression.

Une plainte avait été portée, dans laquelle on demandait que la banque aurait donné en paiement quelques rouleaux remplis de plomb et de cuivre.

Le caissier principal fut arrêté et une révision générale eut lieu. On découvrit alors un déficit de 183.000 fr. représentés par de faux rouleaux.

Le caissier chercha à se donner la mort, mais il est maintenant hors de danger; on ne sait pas encore ce qu'il a fait de cette grosse somme, mais il paraît que, depuis douze ans, il avait commencé à remplacer par de faux rouleaux les sommes qui lui manquaient.

Malheureusement les directeurs de la banque, qui lui accordaient une confiance illimitée, n'avaient jamais procédé qu'à des révisions sommaires de la caisse.

Pour tous les articles non signés, J. REBOUX.

BULLETIN FINANCIER.

23 janvier 1863.

Le marché est moins ferme qu'hier par suite des avis de Londres qui signalent une nouvelle diminution de l'encaisse de la Banque d'Angleterre; cependant les consolidés se maintiennent au cours d'hier, c'est-à-dire à 92 5/8 à 3/4.

Il y a peu de variation sur la plupart des valeurs.

La rente seule est faible et finit à 69.85, son cours le plus bas, après avoir débuté à 70.05.

L'emprunt italien, ouvert à 70.50, fait 70.65 au plus haut, et ferme comme hier à 70.40.

Le Mobilier français s'est traité de 1170 à 1161.75; le Mobilier espagnol de 880 à 867.50; l'Orléans de 1090 à 1086.25; le Nord à 1025; l'Est de 526.25 à 530; le Lyon de 1160 à 1157.50; le Midi de 827.50 à 821.25; l'Ouest à 545; le Saragosse de 660 à 661.25; le Nord de l'Espagne de 547.50 à 542.50; le Genève de 401.25 à 397.50.

Les Autrichiens sont à 506.25; les Lombards à 585; les Romains de 377.50 à 380; les Russes à 435; les Transatlantiques à 565; les Rivioli à 247.50; les Gaz Parisien à 1680; les Ports de Marseille à 690; les Gaz de Marseille à 50.

La cote de Vienne est bonne; les changes sont stationnaires.

Cours moyen du comptant : 3 % 69.92 1/2.

à 1/2 % pas coté.

Banque de France, 3,400.

Crédit foncier, 1,475.

Pour extrait : J. REBOUX.

Les peignes en caoutchouc

connus si avantageusement par leur bonne qualité et surtout leur douceur à l'usage, sont maintenant MEILLEUR MARCHÉ que ceux en buffe et en corne.

Prix Médal à Londres, 1862, accordée à M. Fauvelle-Delebarre, fabricant breveté pour 15 années, s. g. d. g. — Dépôt chez tous les parfumeurs et merciers.

10761-3213

BULLETIN GÉNÉRAL DES TIRAGES

Le COMPTOIR DES COUPONS, 7, rue Saint-Marc, à Paris, publie tous les mois, à partir du 5 janvier, la liste générale des numéros sortis aux tirages des actions, obligations, valeurs des Compagnies de chemins de fer, villes, Compagnies industrielles, etc., devant être amorties ou remboursées avec prime; 2° le chiffre des intérêts et des dividendes à recevoir — Avis et renseignements des Compagnies au public.

Abonnements : Paris et départements, 2 fr. 80 c. par an; 1 fr. 60 par six mois; 1 fr. pour trois mois. — Envoyer le prix de l'abonnement franco en timbres-poste. — Un numéro à Paris, 25 c. 3513-17

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Dimanche 25 janvier.

Irrévocablement et sans aucune remise, dernière représentation de

M^{lle} SCRIVANECK,

premier sujet des théâtres du Palais-Royal et des Variétés,

Spectacle extraordinaire

M^{lle} Scriwaneck jouera dans trois pièces.

LA FEMME AUX ŒUFS D'OR, comédie-vaudeville en 1 acte.

M^{lle} Scriwaneck remplira quatre rôles de différents caractères.

LE GAMIN DE PARIS, comédie-vaudeville en 2 actes.

M^{lle} SCRIVANECK remplira le rôle du Gamin de PARIS.

Le deuxième acte de

GENTIL-BERNARD ou L'ART D'AIMER.

M^{lle} Scriwaneck remplira le rôle de Gentil Bernard.

LES PREMIÈRES AMOURS, vaudeville en 1 acte.

Ordre : 1. Les premières amours; 2. La femme aux œufs d'or; 3. Le Gamin de Paris; 4. Gentil Bernard.

Les bureaux seront ouverts à 5 h. 1/4.

On commencera à 6 h.

Lundi 26 janvier.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE

Au bénéfice de M^{lle} Cécile FANOLLIET.

Abonnements et entrées de faveur généralement suspendus.

Première représentation de

LA PAPILLONNE, comédie nouvelle en 3 actes.

Première représentation de

LE MOULIN JOLI, opérette en 1 acte.

Première représentation de

LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS, comédie en 1 acte.

Ordre : 1. La pluie et le beau temps; 2. la Papillonne; 3. le Moulin Joli.

Bureaux à 6 h. — On commencera à 6 heures 1/2.

Prix des places :

Loges de première galerie, 3 fr.; fauteuil de première galerie, 2 fr. 50; fauteuil d'orchestre, 2 fr. 50; première galerie, 2 fr.; stalles de parquet, 2 fr.; deuxième galerie, 1 fr.; parquet, 1 fr. 25; parterre, 75 cent.; amphithéâtre, 50 cent.

On peut se procurer des cachets à l'avance, de 9 heures à 4 heures, chez J. Reboux, Grande-Rue, 56.

Un supplément de 25 cent. sera perçu pour les cachets pris à l'avance, pour les places au-dessus de 2 fr. Pour les autres places, il sera perçu 10 c. par cachet.

THÉÂTRE DE LILLE

Dimanche 25 janvier 1863.

Bureaux à 5 h. On commencera à 5 h. 1/4.

LE SERMENT D'HORACE, comédie en 1 acte.

LE FILS DE GIBOYER, com. en 5 actes.

LUCIE DE LAMMERMOOR, opéra en 4 actes.

Au 1^{er} jour au bénéfice de M. Wicart, les Huguenots.

Dimanche 1^{er} février.

PREMIER GRAND BAL PARÉ ET MASQUE.

COMPAGNIE DES

Mines de Béthune.

DÉPÔT DE

CHARBONS GRAS

des fosses de

BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.

VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses.

La Compagnie des Mines de Béthune, dont le dépôt de charbons est situé PRÈS DE LA GARE DU CHEMIN DE FER, rue Latérale, à Roubaix, prie MM. les consommateurs de vouloir bien faire leurs commandes un ou deux jours à l'avance, afin qu'il ne soit apporté aucun retard dans les livraisons; les charbons qui lui seront demandés seront toujours fournis exempts de tous mélanges, très gailleux, bien secs et nouvellement extraits, aux prix suivants :

(l'hectolitre pesant 80 k., mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris).

GROSSE GAULETTERIE, 2 fr. 50

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 80

2^e id., 1 fr. 65

FINES NOISSETTES, 1 fr. 55

(l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris).

GROSSE GAULETTERIE, 2 fr. 45

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 80

2^e id., 1 fr. 65

FINES NOISSETTES, 1 fr. 50

(l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris).

GROSSE GAULETTERIE, 2 fr. 40

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 75

2^e id., 1 fr. 55

FINES NOISSETTES, 1 fr. 45

(l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris).

GROSSE GAULETTERIE, 2 fr. 40

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 75

2^e id., 1 fr. 55

FINES NOISSETTES, 1 fr. 45

(l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.

(Au comptant sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix qui peut varier de 15 à 20 c. entre l'hectolitre COMBLE dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Poivrée, 29, ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VÉRITABLE PRIX FIXE. — DÉPÔT DE FABRIQUE

A la ville de Verviers, rue des Chapeliers, 22, à Tournai

DRAPS ET NOUVEAUTÉS D'HIVER

Draps, Nouveautés pour Pantalons et Paletots, Gilets et Cravates, Soieries, Velours, Mérinos, Paramatas, Orléans et Flanelles.

Quiconque veut bien s'habiller et ne payer ses effets que leur valeur réelle, ne peut mieux s'adresser qu'à la

MAISON A. CAZY ET C^{ie}

RUE DES CHAPELIERS, 22, TOURNAI

Cette Maison qui, de longue date, traite les affaires sur une échelle tout à fait grandiose (elle trouve inutile de rappeler ici la manière qu'elle emploie, vu qu'elle en a donné le détail dans ses annonces antérieures), offre à l'acheteur un bénéfice incontestable de 30 à 40 pour cent en dessous des prix des autres maisons, non-seulement elle défie toute concurrence, mais elle est certaine que l'acheteur qui l'honore de sa confiance est toujours satisfait du bon goût et de la qualité de ses marchandises.

On peut se convaincre du bon marché qu'elle offre par l'aperçu de ses prix (et mieux encore en visitant ses magasins, sans être tenu pour cela de faire le moindre achat).

Nouveautés confection pour dames, de fr. 3-50 à 10-50. — Les modèles et patrons les plus nouveaux sont remis aux personnes qui font leur achat dans la maison.

AVIS IMPORTANT. — La MAISON AUG. CAZY et C^o voulant donner à l'acheteur une preuve irrécusable de sa loyauté, ACCORDE VINGT JOURS pour échanger, ou rendre le montant de toutes marchandises qui ne conviendraient plus, ou qui auraient été achetées ailleurs aux mêmes conditions (qualité égale.)